REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN BRUCHE MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Nombre de délégués du Comité Syndical : **21**	Nombre de délégués qui se trouvent en fonction : **21**	Nombre de délégués - présents : 14 - représentés : 4 **TOTAL : 18**

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig à Molsheim, sous la présidence de Chantal JEANPERT, Présidente.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	**EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**	**SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)**
- FISCHER Marie-Reine - GONGALVES Alexandre - HAEGY Julien - JEANPERT Chantal - THIELEN Pierre	- CUTAJAR Chantal - DE VREESE Willy - HUMANN Jean - KANNENGIESER Michèle	- GIROLD Marc - HARTMANN Jean-Philippe - JEROME Alain - PANNEKOECKE Jean-Bernard - SCHLEISS Hervé

Membres représentés :

Mme PFISTER Caroline ayant donné procuration à Mme JEANPERT Chantal
Mme GRAEF-ECKERT Catherine ayant donné procuration à Mme KANNENGIESER Michèle
M. ULRICH Laurent ayant donné procuration à M. HUMANN Jean
M. ACKER Daniel ayant donné procuration à M. HARTMANN Jean-Philippe

Excusés :
M. CLOSSET Christian
M. TOURNEMAINE Denis
M. RITLENG Dominique

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

N°26-20

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 portant modification des commissions d'appel d'offres des collectivités locales ;

VU à cet effet, les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, et notamment son article 65 ;

SUR PROPOSITION de Madame la Présidente ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

procède

à la constitution de la commission d'appel d'offres dans les conditions suivantes :

- Président : l'autorité habilitée à signer le marché public ou la convention de délégation de service public ou son représentant ;

- 5 élus titulaires et 5 suppléants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Pierre THIELEN	Caroline PFISTER
Alain JEROME	Marc GIROLD
Willy DE VREESE	Jean HUMANN
Jean-Bernard PANNEKOECKE	Laurent ULRICH
Marie-Reine FISCHER	Julien HAEGY

rappelle

qu'outre ces membres à voix délibératives, la Commission est composée de membres à voix consultatives, à savoir :

- le comptable public du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig

- un représentant du Ministre chargé de la concurrence

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente

Chantal JEANPERT

Signature numérique de Chantal JEANPERT
Date : 2026.10.01 09:27:13 +02'00'

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/10/2026

Publié le : 01/10/2026

Accusé de réception en préfecture
067-200089837-20260930-2026DELIB2620-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026